

Cyclisme - Justice - La FFC dédommage Sulpice

La cour d'appel de Chambéry a condamné mardi la FFC à verser plus d'un million d'euros de dommages et intérêts à **Patrice Sulpice**. L'ancien pistard était devenu paraplégique à 21 ans, à la suite d'un accident à l'entraînement avant les Mondiaux de 1995. Il avait saisi les tribunaux pour réclamer une indemnisation, considérant ne pas avoir été suffisamment informé par la fédération de l'utilité de souscrire une garantie individuelle en plus de l'assurance de base. Les juges ont estimé que Sulpice pouvait récupérer «75% du montant de la garantie la plus étendue» qu'il aurait «pu prétendre d'une compagnie d'assurance» si la FFC l'avait mieux conseillé, soit un peu plus d'1 million d'euros. (Avec AFP)